

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2023_54

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, HERVIOU, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, DELOLY, ESTEVES, VIOSSAT, BOINOT

MMES BLANC Françoise, BLANC Christine, RACHON, RIVATON, PERROT, GLAZKOFF, ORAND, COUTURIER.

Excusés ayant donné pouvoir : MMES MAIRE (pouvoir à Mme RIVATON), PACHOUD (pouvoir à Mme BLANC Christine), NAZZI (pouvoir à M. ESTEVES), M. LAURENT (pouvoir à M. AUBERT)

Excusés : MMES TANIOS, LAURENCO

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

Objet : recensement de la voirie communale et des chemins ruraux

Domaine d'intervention : 8-3-4 Voirie- Autres

Le montant de la Dotation de Solidarité Rurale et celui de la Dotation Globale de Fonctionnement versées par l'État sont en partie fonction de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal. Il convient de faire connaître à la Préfecture les modifications de longueur de voirie communale intervenues en 2022 ou non encore transmises.

En 2022, avec la création du lotissement des Floralies, il faut rajouter les voiries communales ci-dessous :

- rue des Floralies : 305m
- rue du Verger : 190m
- parking aux Floralies : 154 ml

Le dernier recensement fait donc état des mesures suivantes :

- longueur de la voirie communale : 82194 ml

Pour information, hors de ce total, on décompte :

- longueur des chemins ruraux : 16349ml dont 1946 ml de revêtus et 14403 ml de non revêtus carrossables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide ces informations ;
- demande au Maire de transmettre ces informations à la Préfecture, au département de la Drôme ;
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 026-212601975-20231122-DELIB_2023_54-AR



Vote pour : 25 Contre : 0
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Montélier, le 22/11/2023

Abstention : 0

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BV' or similar initials.

Bernard VALLON

